

COMMUNE : FRANCHEVILLE

Mode de scrutin des communes
de 1 000 habitants et plus

Membre de (1) :

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 / 1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par <u>Michel RANTONNET</u>	<u>Michel RANTONNET</u>	
Liste conduite par	<u>Laurence MARCASSE</u>	
Liste conduite par	<u>Claude GOURRIER</u>	
Liste conduite par	<u>Christine BARBIER</u>	
Liste conduite par	<u>Daniel AUDIEREN</u>	
Liste conduite par	<u>Emilie MAMMAR</u>	
Liste conduite par	<u>Michel GRESSOT</u>	
Liste conduite par	<u>Sophie PAGNOUD</u>	
Liste conduite par	<u>Olivier de PARISOT</u>	
Liste conduite par	<u>Claire POUZIN</u>	
Liste conduite par	<u>Francis TREMBLEAU</u>	
Liste conduite par	<u>Marie Anne D'HONNEUR</u>	
Liste conduite par	<u>Philippe SADOY</u>	
Liste conduite par	<u>Patricia MORIN</u>	
Liste conduite par	<u>Jean-Paul VERNAT</u>	
Liste conduite par	<u>Blandine SCHMITT</u>	
Liste conduite par	<u>Gaëtan VERNEY</u>	
Liste conduite par	<u>Georgette BARBET</u>	
Liste conduite par	<u>Vincent CHAGNEAU</u>	
Liste conduite par	<u>Claire PRECLOUX</u>	
Liste conduite par	<u>Christophe MOUX</u>	
Liste conduite par	<u>Audrey BONDUELLE</u>	
Liste conduite par	<u>Pascal ARDILLY</u>	
Liste conduite par	<u>Marie-Christine BILLE</u>	
Liste conduite par	<u>Marc VINCENT</u>	
Liste conduite par <u>Bernard LEGRAND</u>	<u>Bernard LEGRAND</u>	
Liste conduite par	<u>Caroline PARIJ</u>	
Liste conduite par	<u>Cyril KRETZSCHMAR</u>	
Liste conduite par	<u>Hélène DROMAIN</u>	
Liste conduite par	<u>Jean-Claude BOLSTARD</u>	
Liste conduite par	<u>Elke HALLEZ</u>	
Liste conduite par	<u>Marc BAYET</u>	
Liste conduite par	<u>Jacqueline LEBRUN</u>	

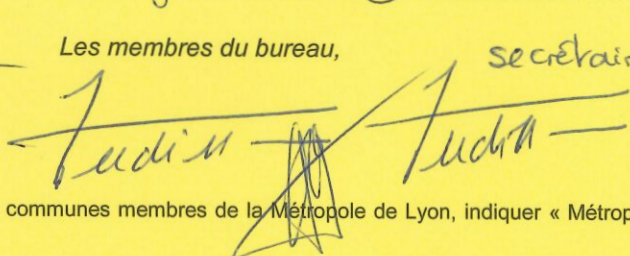
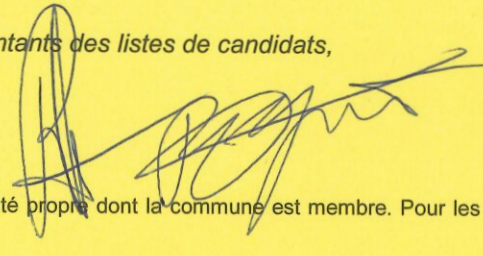
Fait à Francheville, le 28 juin 2020

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

secrétaire



(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.